



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 17 DECEMBRE 2019**

Nombre de membres du conseil de communauté : 44 en exercice : 44 présents : 40
 Nombre de membres ayant donné procuration : 2 Nombre de membres excusés : 2
 Date de la convocation : 11 Décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mardi dix-sept décembre à dix-neuf heures, le conseil de communauté de la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, s'est réuni en séance ordinaire, au complexe multi sports Rue des Colchiques à Wasselonne (salle du club house), sous la présidence de Monsieur Daniel ACKER --Président.

LE CONSEIL DE COMMUNAUTE, APRES EN AVOIR DELIBERE :

1° - ADOPTE, A L'UNANIMITE, le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de communauté du 13 Novembre 2019,

2° - DECISIONS PRISES PAR DELEGATION : Le conseil de communauté prend acte, à l'unanimité, des décisions prises par Monsieur le Président, dans le cadre de sa délégation, à savoir :

ACCEPTATION DE REGLEMENT SUITE SINISTRE

Assurances GROUPAMA GRAND EST – SCHILTIGHEIM

1 463,20 €

Sinistre éclairage public Rue Robert Minder – Wasselonne

3° - DECISIONS MODIFICATIVES. Le conseil de communauté, à l'unanimité, autorise les décisions modificatives ci-après :

BUDGET PRINCIPAL.

	Chapitre	Article	Fonction	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT					
				0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT					
Traversée de Marlenheim (Conseil départemental)	4581681	4581681	822	17 916,84 €	
Traversée de Marlenheim (Marlenheim)	4582682	4582682	822		12 777,25 €
Traversée de Marlenheim (CCMV)	15	2315	822		5 139,59 €
Groupe Scolaire de Nordheim (Marlenheim)	45823351	45823351	213		20 558,27 €
Groupe Scolaire de Nordheim (Nordheim)	45823352	45823352	213		9 414,46 €
Etude réhabilitation friche Kolb	2012	2031	90	30 000,00 €	
Etude réhabilitation friche Kolb	2012	1328	90		16 000,00 €
Travaux AAGV	1012	21731	523	23 000,00 €	
Terrain de football synthétique Marlenheim	2006	2317	411	-545 000,00 €	
Terrain de football synthétique Marlenheim	2006	1323	411		-200 000,00 €
Terrain de football synthétique Marlenheim	2006	13241	411		-100 000,00 €
Matériel de bureau et informatique	2000	2183	020	95 000,00 €	
Emprunts	16	1641	01		-142 972,73 €
		Total		-379 083,16 €	-379 083,16 €

BUDGET ANNEXE ENFANCE / JEUNESSE.

	Chapitre	Article	Fonction	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT					
Néant				0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT					
Amortissement des frais d'étude	040	28031	01		-10,00 €
FCTVA	10	10222	01		10,00 €
Emprunts	16	1641	01	90,00 €	
Constructions	21	21748	422	- 90,00 €	
		Total		0,00 €	0,00 €

BUDGET ANNEXE HOTEL D'ENTREPRISES

	Chapitre	Article	Fonction	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT					
Résultat reporté	002	002	01		1,66 €
Produits exceptionnels	77	7788	90		-1,66 €
				0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT					
Néant					
		Total		0,00 €	0,00 €

BUGET ANNEXE EXTENSION ZONE LES PINS

	Chapitre	Article	Fonction	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT					
Néant				0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT					
Solde d'exécution n-1	001	001			501,32 €
Emprunts en euros	16	1641			-501,32 €
		Total		0,00 €	0,00 €

4° - TRAVAUX DE VOIRIE 2019 – LOTS 1 ET 2

Suite à la consultation d'entreprises et après vérification des offres faite par le bureau EMCH et BERGER, maître d'œuvre de cette opération, le conseil de communauté décide d'attribuer et de prendre en charge les marchés suivants :

Lot 1 :

JETTERSWILLER – Rue du Ruisseau / RANGEN Rue des Champs

ZEINHEIM Rue de l'Eglise et aménagement de sécurité carrefour Rue Principale (RD 68) et Rue de l'Eglise et aménagement de sécurité RD 68 / 768

Société DIEBOLT – MARMOUTIER :

251 403,60 € TTC

.../...

Les travaux de voirie à ZEINHEIM étant éligibles au Fonds de Solidarité Communale du Département, le conseil de communauté sollicite l'aide financière du Département pour ces travaux. Le Fonds de Solidarité Communale est calculé sur la base du taux modulé de la commune d'implantation de l'opération, ce fonds est plafonné à 100 000 €.

Lot 2 :

FLEXBOURG Rue des Vergers et Rue du Moullin
KIRCHHEIM ODRATZHEIM Rue de Dahlenheim
MARLENHEIM Rue de l'Industrie
WESTHOFFEN Rue des Jardins

Les travaux de voirie de la Rue de l'Industrie à MARLENHEIM font l'objet d'un groupement de commandes étant donné que la Ville de Marlenheim souhaite réaliser un parking à proximité du collège.

L'offre la mieux disante est celle de la Société ARTERE – MARLENHEIM – qui se détaille comme suit :

Travaux communauté de communes :	284 785,00 € HT soit	341 742,00 € TTC
Travaux ville de Marlenheim :	30 732,50 € HT soit	36 879,00 € TTC
Total	315 517,50 € HT soit	378 621,00 € TTC

Chaque membre du groupement de commandes honorera les dépenses nécessaires à l'exécution des travaux le concernant.

Le conseil de communauté autorise Monsieur le Président à signer les marchés.

5 - -PARTICIPATION FINANCIERE DE LA VILLE DE WASSELONNE AU TITRE DES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE HOHENGOEFT. La communauté de communes a réalisé les travaux de voirie Rue de Hohengoelt et sollicite à cet effet une participation financière de 104 355,72 € auprès de la ville de Wasselonne ; le plan de financement se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT TTC	RECETTES	
Maîtrise d'œuvre Bureau CV INGENIERIE	6 033,39 €	FC TVA (16,404 %)	34 207,26 €
Mission SPS Bureau SPHERE BTP	2 400,00 €	Subvention ETAT Dotation de Solidarité	31 269,00 €
Marché travaux Société RAUSCHER	200 096,59 €	Subvention DEPARTEMENT	38 698,00 €
		Sous total recettes	104 174,26 €
		Participation financière de la Ville de Wasselonne	104 355,72 €
TOTAL	208 529,98 €	TOTAL	208 529,98 €

.../...

6° - AGRANDISSEMENT DU MULTI ACCUEIL BOUT D'CHOU AVEC CREATION D'UNE SALLE D'ACTIVITES POUR LE RAM – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR ET ADOPTION DU PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL.

Afin de satisfaire à une demande croissante en matière d'accueil de la petite enfance, le conseil de communauté décide d'agrandir le multi accueil Rue de la Croix et d'y aménager une salle d'activités pour le Relais d'Assistantes Maternelles. De tels projets sont éligibles à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (Subvention d'État) et le conseil de communauté sollicite la subvention auprès de l'État ainsi qu'auprès de la Caisse d'Allocations Familiales et adopte le plan de financement prévisionnel qui se présente comme suit :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Montant estimatif des travaux	396 350,00 €	ETAT - DETR 2020 (40 % du coût HT des travaux)	158 540,00 €
Etude de définition	2 890,00 €	C. A. F.	80 000,00 €
Maîtrise d'œuvre M. TRUMPPFF	24 081,00 €		
Mission SPS	2 500,00 €	Total subventions	238 540,00 €
Mission contrôle technique	4 000,00 €	Autofinancement	206 460,00 €
Assurance dommage ouvrage	6 000,00 €		
Divers et imprévus	9 179,00 €		
Total dépenses	445 000,00 €	Total recettes	445 000,00 €

7 — CONSTRUCTION D'UN ACCUEIL PERISCOLAIRE INTERCOMMUNAL « ACCUEIL PERISCOLAIRE DU KEHLBACH » ET D'UNE ECOLE A BERGBIETEN – ADOPTION DU PROGRAMME DE L'OPERATION ET CONSULTATION DE MAITRISE D'ŒUVRE.

Afin de satisfaire à une demande croissante en matière d'accueil de la petite enfance, le conseil de communauté décide de construire un accueil périscolaire intercommunal d'une capacité d'accueil de 100 places à Bergbieten. Parallèlement la commune de BERGBIETEN souhaite construire une école composée de 3 salles de classe et de locaux annexes car l'école actuelle ne répond plus aux normes de sécurité et ne permet pas d'accueillir les élèves dans des conditions optimum. Ainsi, l'accueil périscolaire et l'école seront regroupés en un même lieu, ce qui permettra également de mutualiser certains espaces.

Le programme de l'opération est donc modifié en conséquence et le coût prévisionnel des travaux est de :

• Accueil périscolaire :	1 384 801,20 € HT / 1 661 761,44 € TTC
• Ecole	633 540,75 € HT / 760 248,90 € TTC
• Espace mutualisé :	1 039 180,80 € HT / 1 247 016,96 € TTC
Total :	3 057 522,75 € HT / 3 669 027,30 € TTC

En raison des compétences distinctes, cette opération fera l'objet d'un groupement de commandes entre la communauté de communes et la commune de Bergbieten. La clé de répartition des dépenses sera déterminée ultérieurement.

Le conseil de communauté adopte le programme de l'opération et charge Monsieur le Président de procéder à la consultation de maîtrise d'œuvre sous la forme d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre.

.../...

8° – ALLOCATION DE SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LA TOUPIE » - CRECHE PARENTALE

La communauté de communes étant compétente en matière de l'enfance et de la jeunesse, le conseil de communauté décide de lui verser une subvention de 6 100 € à l'Association Parentale « La Toupie » à Marlenheim, au titre des frais de fonctionnement 2019

9° – CREATION DE POSTES.

Par délibération n° 126/2019 du 24 Septembre 2019, le conseil de communauté a décidé de créer une Maison France Services (en lieu et place de la Maison de Service au Public) à compter du 1^{er} janvier 2020 et a sollicité le label « France Services ». La labellisation « Maison France Services » implique au minimum 24 heures d'ouverture par semaine sur 5 jours ouvrables, avec la possibilité d'assurer des permanences en soirée. Compte tenu de cela, le conseil de communauté a décidé de créer un poste permanent d'adjoint administratif à raison de 24 heures hebdomadaires.

Par ailleurs, afin de pourvoir au remplacement d'un maître-nageur sauveteur, le conseil de communauté décide de créer un poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives pour accroissement temporaire d'activités, à compter du 1^{er} janvier 2020

L'ordre du jour étant épuisé et aucun autre membre ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Wasselonne le 18 Décembre 2019

 **Le Président,**
D. ACKER